

5. A combien de particuliers, a) le Gouvernement, b) les patrons ont-ils fait de ces versements?

6. Quel est le total des sommes versées à ce titre, a) par le Gouvernement, b) par les patrons d'industries?

#### CHÔMAGE—PROVINCE DE QUÉBEC

M. ROY:

1. Quel a été le nombre de chômeurs dans la province de Québec, pour chaque année de 1931 à 1942, inclusivement?

2. Quel a été le nombre de ces chômeurs remis au travail au cours de chacune des années susdites?

3. Quel a été le nombre de ceux qui ont reçu des secours pour chacune de ces années?

L'hon. M. MITCHELL: Nous ne disposons pas de renseignements touchant le nombre de personnes recevant de l'assistance-chômage, étant donné que la question de l'assistance-chômage est du ressort des provinces. Je ne saurais dire où nous pourrions obtenir ces chiffres, car le gouvernement fédéral n'a rien à voir avec l'assistance-chômage.

M. GRAYDON: L'on ne dispose donc d'aucun renseignement?

L'hon. M. MITCHELL: Non. Avec cette réserve, cette question pourra être transformée en ordre de dépôt de document.

#### CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES—ENRÔLEMENTS DANS LES DISTRICTS MILITAIRES NUMÉROS 3 ET 4.

M. DUBOIS:

1. Combien de fonctionnaires et employés du Conseil national des recherches, travaillant dans les districts connus sous le nom de District militaire n° 3 et District militaire n° 4, se sont-ils enrôlés volontairement au cours des douze mois se terminant le 1er mai 1943?

2. Ces enrôlements volontaires sont-ils portés au crédit de ces Districts militaires? Le cas échéant, quel en a été le nombre porté au crédit de chacun de ces Districts?

#### USINES DE DÉSHYDRATATION

M. CRUICKSHANK:

1. Quelques compagnies ont-elles fait une demande d'aide financière pour aménager leurs usines ou pour construire des usines en vue de la déshydratation des pommes de terre et des autres légumes?

2. Le cas échéant, quels sont les noms de ces compagnies?

3. Quelles sont celles, s'il y a lieu, qui ont reçu une aide financière, et quel montant a-t-il été accordé dans chaque cas?

4. Quelles sociétés ont demandé à signer un contrat, et à quelle date?

5. A quelles sociétés a-t-on accordé des contrats, à quelle date et pour quelle somme dans chacun des cas?

[M. Knowles.]

#### MÉDECINS DU PORT À LUNENBURG, N.-E.—CAISSE DES MARINS MALADES

M. BLACK (Cumberland):

1. Quels ont été les médecins du port à Lunenburg (Nouvelle-Ecosse), au cours des années 1926, 1929, 1931, 1934, 1936 et 1942?

2. Quels salaires, honoraires ou autres allocations a-t-on versés à ces médecins au cours de chacune de ces années?

3. Sur quelle recommandation et pour quelles raisons ces titulaires ont-ils été relevés de leurs fonctions et remplacés par d'autres?

4. Au cours de ces années, les pharmacies ont-elles fourni aux médecins du port et aux marins malades les produits pharmaceutiques et les autres articles médicaux nécessaires?

5. A-t-on cessé de suivre cette ligne de conduite? Le cas échéant, pourquoi?

6. Quelles sommes a-t-on versées au fonds de maladie des marins par l'intermédiaire du bureau de la douane de Lunenburg (Nouvelle-Ecosse), au cours des années, 1926, 1929, 1931, 1934, 1936 et 1942?

7. Quel est le nombre des navires qui sont entrés dans ce port au cours de chacune de ces années, et quel était leur jaugeage et le nombre des membres de leur équipage?

8. Conseille-t-on aux hommes du service naval d'avoir recours aux soins médicaux du médecin du port à Lunenburg (Nouvelle-Ecosse)? Le cas échéant, en plus de son salaire, ce médecin du port reçoit-il une rémunération spéciale suivant un tarif fixé par le Gouvernement?

9. Pourquoi ne permet-on pas aux autres médecins de l'endroit d'avoir leur part de cette clientèle?

#### BRUCE COAL COMPANY

M. LACOMBE:

1. A-t-on intenté des poursuites contre la Bruce Coal Company d'Ottawa?

2. Le cas échéant, pour quelles raisons?

3. Y a-t-il eu ajournement de la cause?

4. Le cas échéant, à combien de reprises?

5. Le Gouvernement entend-il procéder sérieusement contre cette compagnie?

#### SOMMES VERSÉES À LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. LACROIX (Beauce):

Quelles ont été les sommes versées par le gouvernement fédéral au gouvernement de la province de Québec sous forme d'octrois statutaires, de secours aux chômeurs, de contributions aux pensions aux vieillards et aux aveugles et sous toute autre forme, du 26 août 1936 au 8 novembre 1939?

#### INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE—AIDE AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. CHURCH:

1. A combien de membres des forces armées de Sa Majesté, a) postés outre-mer ou dans des pays avoisinant le Canada, b) prenant du service au pays, a-t-on accordé l'indemnité de vie chère autorisée en vertu des nouveaux règlements relatifs à une aide financière à accorder aux anciens combattants?

2. Combien d'hommes des forces armées sont-ils affectés par ces nouveaux règlements?